



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

22 DEC. 2017

ID : 056-215601626-20171220-DB20171204-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mercredi 20 décembre 2017

LIGNE DE TRESORERIE

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents - point 1 à 16 b compris :

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

Présents :

- ouverture de la séance : 24
- point 01 à 16b : 20

Absents excusés ayant donné des pouvoirs :

- pour la séance : 09
- début séance à 15 compris : 01
- point 16a et 16 b compris : 01

Absents :

- point 01 à 16 b compris : 04

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

ID : 056-215601626-20171220-DB20171204-DE

22 DEC 2017

n°04

DIRECTION DES RESSOURCES

LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Antoine GOYER

La ville de Ploemeur a consulté divers établissements bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € sur une durée d'un an, pour les besoins ponctuels de trésorerie.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 0,40 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 02/01/2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000,00 EUR, soit 0,10 % du Montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

22 DEC. 2017

ID : 056-245601626-20171220-DB20171204-DE

Commission de non utilisation	<ul style="list-style-type: none">- 0,00 % si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50,00 %- 0,05 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50,00 % et inférieur ou égal à 65,00 %- 0,10 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 100,00 %- Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.- Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">- L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.- Tirages/Versements - Procédure de virement de trésorerie privilégiée- Date de réception de l'ordre en J avant 09h30 pour exécution en J- Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard- 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne- Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire est autorisé à signer de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 7 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES – Jean-Guillaume GOURLAIN – Nolwenn DELALEE – Yolande ALLANIC)


Le présent document est enregistré dans le registre dûment signé.
Cet extrait est certifié conforme.

Yvan LOAS,
Maire